ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime « covid-19 » aux personnels sous contrat d'accompagnement dans l'emploi

Question écrite n° 31703

Texte de la question

M. Pascal Brindeau interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les primes de travail liées à la pandémie de covid-19 pour les personnels bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les hôpitaux. Ces personnels se trouvent en effet exclus de cette prime, alors même qu'ils ont été eux aussi en première ligne durant toute la crise sanitaire. C'est par exemple le cas des agents CAE affectés à la blanchisserie au sein de l'hôpital de Vendôme - Montoire. Ces employés ont fait preuve d'une immense disponibilité et d'un engagement remarquable pour assurer leurs missions au sein de l'hôpital, dans des conditions exceptionnelles. Face à cette situation, ces personnels nourrissent un sentiment légitime d'iniquité face aux autres personnels hospitaliers. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour permettre aux personnels CAE de bénéficier rapidement de la « prime covid-19 ».

Données clés

Auteur : M. Pascal Brindeau
Circonscription : Loir-et-Cher (3e circonscription) - UDI et Indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31703
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 août 2020, page 5261
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)